



Institut Économique  
de Montréal

Mai 2001

# La pauvreté n'est pas une condition permanente

Dans les médias, certaines interventions publiques sur la pauvreté contiennent des exagérations, parfois même des faussetés. On a souvent l'impression que les gens à faible revenu sont très nombreux et que pour la majorité d'entre eux, c'est une condition de vie permanente. Cette perception est, en fait, contraire à la réalité. La permanence de la pauvreté est une des questions auxquelles les recherches sur la mobilité sociale permettent de répondre. Une grande mobilité sociale rend possible une meilleure adaptation aux changements constants de la vie économique.

Connaître la proportion et la composition des personnes à faible revenu est crucial pour envisager des mesures correctrices efficaces, car ces mesures doivent être élaborées à partir d'un portrait exact de la population cible. Si cette population bouge constamment, i.e. si la mobilité sociale est élevée, les mesures envisagées rateront la cible.

Rendre opérationnel le concept de mobilité sociale est une entreprise complexe. Par exemple, dans une société où tous les individus âgés de vingt-cinq ans seraient pauvres mais tous ceux âgés de cinquante ans seraient riches, la distribution des revenus observée pour une année serait très inégale alors que la distribution des revenus observée sur le cycle de vie de toute une génération serait, elle, très égale. Malgré ces difficultés, les résultats des quelques recherches disponibles sont clairs : dans nos sociétés modernes et démocratiques, la mobilité sociale est élevée. La proportion de personnes à faible revenu qui demeurent dans ce groupe est très faible et plus la période de temps choisie pour l'analyse est longue, plus cette proportion baisse.

Globalement, il existe deux types de recherches sur la mobilité sociale. Dans les études **intergénérationnelles**, on

établit des catégories de professions ou de métiers selon le salaire, le prestige social, etc. On trouve par exemple dans le bas de l'échelle le travailleur agricole, dans le milieu de l'échelle l'ouvrier spécialisé et, au sommet, les professions libérales. Puis, on demande à un groupe de personnes représentatif de la société de déterminer dans quelle catégorie professionnelle elles se situent et dans quelle catégorie se trouve ou se trouvait leur père. Enfin, on mesure l'écart entre les deux générations.

L'autre type est celui des études **longitudinales**. À partir d'une année et pour chacune des années subséquentes, on suit l'évolution du revenu pour les mêmes individus. Il y a mobilité sociale si la position relative des individus change dans l'échelle des revenus. Nous examinerons les résultats des deux types d'études pour les États-Unis et le Canada, deux pays qui connaissent une situation économique et sociale comparable.





## Les études intergénérationnelles

Aux États-Unis, une revue de la littérature sur la mobilité intergénérationnelle<sup>1</sup> tire les conclusions suivantes :

- il existe une grande mobilité sociale entre les générations;
- la mobilité due à l'amélioration économique a diminué<sup>2</sup> et, parallèlement, la mobilité indépendante du statut social du père a augmenté.

Au Canada, trois études<sup>3</sup> intergénérationnelles, produites en 1973, 1986 et 1994 par Statistique Canada, dominent largement le champ de la recherche sur la mobilité sociale. Échelonnées sur une période de vingt ans, elles arrivent aux mêmes conclusions : il y a une grande mobilité sociale entre les générations au Canada.

L'étude produite en 1973 signale que le Canada et le Québec sont des sociétés relativement ouvertes dans lesquelles l'accès à un statut social est acquis et non hérité. En 1986, on note qu'aucune catégorie d'occupation n'est reproduite d'une génération à l'autre, exceptée celle des agriculteurs. En 1994, la conclusion est la même : 73% des hommes et 84% des femmes ont changé de catégorie par rapport à leur père.

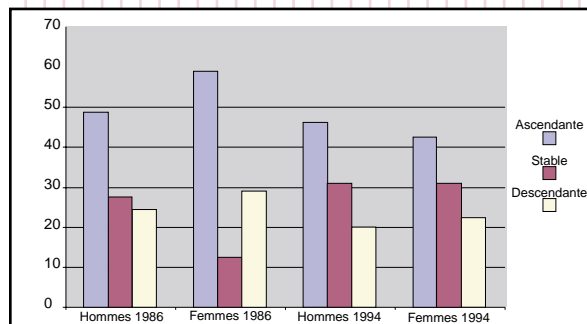
À partir des données pour le Québec fournies par Statistique Canada, la recherche a été reprise par le Bureau de la Statistique du Québec. Les résultats de l'étude apparaissent dans le Graphique 1. La majorité des individus se trouvent dans une catégorie sociale différente de celle de leur père. En 1994, on note que la proportion des personnes (hommes ou femmes) ayant connu une mobilité ascendante est le double de celle des personnes qui ont connu une mobilité descendante.

Les conclusions des études intergénérationnelles sont claires : il existe une grande mobilité sociale entre les générations. Même si on élimine l'effet du changement vers des professions à plus haute valeur ajoutée provenant d'une amélioration générale de l'économie, on assiste à des changements importants de profession d'une génération à l'autre.

Ces études couvrent une période de temps très longue. Qu'en est-il de la mobilité sociale sur quelques années ? Est-ce que les gens à faible revenu le demeurent pendant longtemps ? Si oui, dans quelle proportion ? Les études longitudinales permettent de répondre à ces questions.

Graphique 1

### Pourcentage de mobilité intergénérationnelle au Québec, 1986 et 1994



Note : Les totaux pour 1994 ne correspondent pas à 100%. Des données sur certaines professions sont manquantes à cause de la taille de l'échantillon.

Source : Bureau de la statistique du Québec, juillet 1998.

## Les études longitudinales

Pour les États-Unis, les données longitudinales de l'Université du Michigan représentant la population américaine sont généralement utilisées. L'étude la plus récente<sup>4</sup> donne des résultats qui apparaissent dans le tableau suivant. Il se lit comme suit : 5,1% des personnes qui se trouvaient dans le premier quintile de revenus (le premier quintile comprend les 20% de la population avec les revenus les plus bas) en 1975 se retrouvent encore dans ce quintile en 1991, 14,6% se retrouvent dans le deuxième quintile, 21% dans le troisième et ainsi de suite.

En suivant les mêmes individus tout au long de la période, la recherche révèle que moins de un pour cent des individus à faible revenu sont restés dans ce premier quintile à chaque année de 1975

Tableau 1

### Mobilité sociale par groupe de revenus, États-Unis, 1975-1991

Quintile, 1975	Pourcentage dans chaque quintile en 1991				
	1er	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
1 <sup>er</sup>	5,1	14,6	21	30,3	29
2 <sup>ème</sup>	4,2	23,5	20,3	25,2	26,8
3 <sup>ème</sup>	3,3	19,3	28,3	30,1	19
4 <sup>ème</sup>	1,9	9,3	18,8	32,6	37,4
5 <sup>ème</sup>	0,9	2,8	10,2	23,6	62,5

Source : Cox et Alm, *Myths of Rich and Poor*.

<sup>1</sup> McMurrer, D., Condon, M., Sawhill, I., *Intergenerational Mobility in the US*, Urban Institute, May 1997. Voir aussi Sawhill, V., McMurrer, D., *How Much Do Americans Move Up and Down the Economic Ladder*, Urban Institute, non daté.

<sup>2</sup> Les études intergénérationnelles distinguent la mobilité structurelle, qui provient de l'accroissement général de la quantité d'emplois rémunérateurs dû à la croissance économique, de la mobilité circulaire, qui ne tient compte que de l'effet de changement d'occupation en excluant l'effet « structurel ». La mobilité circulaire est entre deux et trois fois plus élevée que la mobilité structurelle.

<sup>3</sup> Voir Simon Langlois, *Empirical Studies on Social Stratification in Quebec and Canada*, janv. 1999, à paraître dans Lemel, Y. and Noll, H., *New Structures of Inequality*, Montréal, McGill-Queen's University Press, pages 18-20. L'étude de 1994 de Statistique Canada est *L'Enquête sociale généralisée*. Pour le Québec, Bureau de la Statistique du Québec, *D'une génération à l'autre : Évolution des conditions de vie*, vol. 2, juil. 1998.

<sup>4</sup> Cox, M., Alm, R., *Myths of Rich and Poor*, Basic Books, New York, 1999.



à 1991. Comme on le voit dans le Tableau 1, six personnes sur dix dans la catégorie des plus faibles revenus en 1975 se retrouvaient dans les deux catégories supérieures en 1991.

Du côté canadien, nous pouvons profiter d'une étude longitudinale très fouillée sur la mobilité sociale qui a l'avantage d'être toute récente.

L'étude de Statistique Canada réalisée en 2001 par Morissette et Zhang confirme les résultats d'une étude précédente<sup>5</sup> portant sur la période 1993-96 : il existe une grande mobilité sociale au Canada car les personnes se situant sous le seuil de faible revenu<sup>6</sup> quittent massivement ce groupe à mesure que les années passent. Avec un échantillon très large (31 484) de la population à partir de l'année 1993, les auteurs analysent l'évolution du revenu annuel *après impôts* des mêmes personnes<sup>7</sup> pour la période 1993-98. La recherche se concentre uniquement sur les personnes à faible revenu. Les auteurs tirent les conclusions suivantes :

- De 50% à 60% des personnes qui ont connu une période de faible revenu pendant une année n'étaient plus dans cette situation l'année suivante;
- Parmi ceux amorçant une période de faible revenu en 1994, 30% y sont demeurés pendant trois ans ou plus;
- 13,8% seulement des gens qui ont connu au moins une année de faible revenu pendant la période sont restés dans cette situation pendant les six années.

*Seulement 3,3% des Canadiens sont demeurés sous le seuil de faible revenu à chaque année pendant la période 1993-98.*

Par rapport à la population totale, les auteurs tirent les conclusions suivantes:

- À chaque année entre 1993 et 1998, environ 13% des Canadiens vivaient dans des familles à faible revenu;
- 24% des Canadiens ont connu au moins une année de faible revenu pendant cette période, 16% au moins deux ans, 11% au moins trois ans et 8% au moins quatre ans;
- Seulement 3,3% des Canadiens sont demeurés sous le seuil de faible revenu à chaque année pendant la période 1993-98;
- Plus des trois quarts (76%) de la population ont vécu dans des familles qui n'ont jamais été en situation de faible revenu durant cette période (voir le Graphique 2).

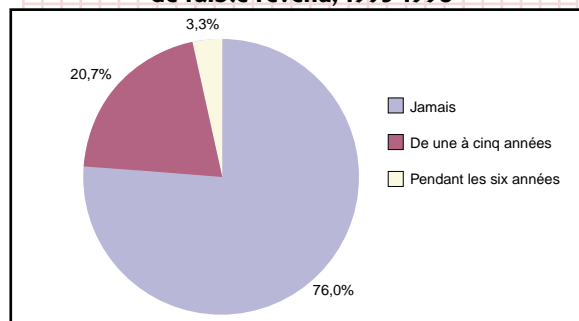
<sup>5</sup> Morissette, R. et Zhang, L., *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 2, no 3, mars 2001. L'étude originale est Morissette, R. et Drolet, M., *Dans quelle mesure les Canadiens sont-ils exposés au faible revenu?*, Statistique Canada CAT11F0019MPF146, avril 2000. On peut consulter des tableaux provenant de cette étude sur le site de l'Institut économique de Montréal à [www.iedm.org](http://www.iedm.org).

<sup>6</sup> Le seuil de faible revenu tel que défini par Statistique Canada ne recoupe pas exactement la notion de pauvreté. Il est défini comme étant une dépense pour le logement, la nourriture et le vêtement représentant 64% (on ajoute 20% au pourcentage moyen qui se situait à 44% en 1992, indexé annuellement) ou plus du revenu après impôt. Voir le CAT 75F0002MIF-00011 de Statistique Canada.

<sup>7</sup> Les personnes qui n'ont pu être rejointes à chaque année ont été éliminées de l'échantillon.

**Graphique 2**

**Pourcentage de la population canadienne selon le nombre d'années sous le seuil de faible revenu, 1993-1998**



Source : Morissette et Zhang, Statistique Canada, 2001.

Enfin, la probabilité d'être dans la catégorie de faible revenu sera d'autant plus élevée si la personne : a une faible scolarité; a une limitation au travail; est membre d'une minorité visible ou immigrant récent; est une personne seule ou membre d'une famille monoparentale; est étudiant.

Contrairement à ce qu'on entend souvent, il y a une proportion très restreinte de personnes à faible revenu au Canada et, d'autre part, ces gens ne sont pas pris dans un engrenage de pauvreté dont il est impossible de sortir. C'est d'ailleurs dans la catégorie d'âge 18-24 ans qu'on trouve la plus forte proportion de gens à faible revenu pour une année ou plus (38,5%) et pour quatre années ou plus (10,8%). Cette situation provient de la présence des étudiants dans ce groupe. En effet, 43,5% des personnes ayant le statut d'étudiant se retrouvent pendant une année ou plus sous le seuil de faible revenu. L'investissement en capital humain de la part de ces personnes est donc souvent accompagné d'une période temporaire de faible revenu, un phénomène normal et prévisible.

Le seuil de faible revenu est défini comme un *revenu relatif*, c'est-à-dire qu'on l'établit en fonction du revenu de tous les individus de la société. Ainsi, par définition, il y aura toujours des individus se trouvant dans cette catégorie. La plupart d'entre nous connaissons de bonnes et de mauvaises années, c'est une évolution normale dans le cours d'une vie. Au cours des ans, nous avons appartenu à des catégories différentes de revenu. Ce qui compte plus que la position d'une famille à un moment donné, c'est que ceux qui se retrouvent à l'extrémité inférieure de la distribution soient peu susceptibles d'y séjourner longtemps, qu'ils ne soient pas prisonniers de leur statut au bas de l'échelle, ni que leurs enfants y soient condamnés.



## Conclusion

Les résultats des études intergénérationnelles montrent que d'une génération à l'autre, il existe une grande mobilité sociale. Sur une période beaucoup plus courte, l'étude longitudinale de Statistique Canada donne des résultats très clairs : entre 1993 et 1998, seulement 13,8% des gens qui ont connu une période de faible revenu pendant au moins une année sont demeurés dans ce groupe pendant toute la période.

Il est donc faux de prétendre que ce qu'on appelle la pauvreté est une condition permanente pour une grande partie de la population. Au contraire, le mouvement des gens entre les strates de revenu est constant. Par rapport à la population totale, les personnes qui sont demeurées pendant six années consécutives dans la strate de faible revenu comptaient pour 3,3% de l'ensemble des Canadiens<sup>8</sup>. Ce pourcentage correspond tout de même à environ un million de personnes sur une population de 30 750 000 et il est important, aussi bien sur le plan moral qu'économique, de favoriser des politiques publiques qui leur permettront de profiter eux aussi de la richesse et de la croissance économique.

*Bon an mal an,  
pendant la période 1993-98, environ 13%  
de la population totale se situait sous le  
seuil de faible revenu, un pourcentage  
qui reste donc stable.*

Toutefois, le portrait des gens à faible revenu est beaucoup plus complexe et mouvant que celui couramment véhiculé. Même si on fait un lien explicite entre faible revenu et pauvreté, il faut traiter certaines informations alarmistes sur la pauvreté au Canada avec scepticisme. Par exemple, il est faux de prétendre que la pauvreté augmente. Bon an mal an, pendant la période 1993-98, environ 13% de la population totale se situait sous le seuil de faible revenu, un pourcentage qui reste donc stable.

On est aussi très loin du chiffre de 20% de la population canadienne qui seraient pauvres de façon endémique, une donnée popularisée par un groupe de pression, le Conseil canadien de développement social, qui est reprise régulièrement et de façon simpliste par de nombreux commentateurs. Induire le public en erreur en prétendant qu'un Canadien sur cinq est pris dans une trappe de pauvreté ne fera aucunement avancer le débat sur les moyens d'aider ceux qui en ont vraiment besoin.

<sup>8</sup> C'est-à-dire, 13,8% des 24% de Canadiens qui ont connu au moins une année sous le seuil de faible revenu ( $13,8\% \times 24\% = 3,3\%$ ).

## Institut Économique de Montréal

Institut économique de Montréal  
6418, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec)  
H2S 2M2 Canada  
Téléphone: (514) 273-0969  
Télécopieur: (514) 273-0967  
Courriel: info@iedm.org  
Site Web : www.iedm.org

L'institut économique de Montréal (IEDM) est un institut de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Il œuvre à la promotion de l'approche économique dans l'étude des politiques publiques.

Fruit de l'initiative commune d'entrepreneurs, d'universitaires et d'économistes de Montréal, l'IEDM ne reçoit aucun financement public.

Abonnement annuel aux publications de l'Institut Économique de Montréal : 68,00 \$.

Président du conseil :  
Adrien D. Pouliot  
Directeur exécutif :  
Michel Kelly-Gagnon  
Président du Conseil scientifique :  
Jean-Luc Migué

Les opinions émises dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration.

La présente publication n'implique aucunement que l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Reproduction autorisée à condition de mentionner la source.

© 2001 Institut économique  
de Montréal

Imprimé au Canada